



NOTIFICATION

1. Membre notifiant: <u>AFGHANISTAN</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés:
2. Organisme responsable: <i>Plant Protection and Quarantine Department</i> (Département de la préservation des végétaux et de la phytoquarantaine)
3. Produits visés (Prière d'indiquer le(s) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC. Les numéros de l'ICS devraient aussi être indiqués, le cas échéant): Plantes, produits végétaux et tous autres articles réglementés
4. Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable: <input checked="" type="checkbox"/> Tous les partenaires commerciaux <input type="checkbox"/> Régions ou pays spécifiques:
5. Intitulé du texte notifié: <i>Plant Protection and Quarantine Law</i> (Loi sur la préservation des végétaux et la phytoquarantaine). Langue(s): dari/pachto. Nombre de pages: 49
6. Teneur: La loi notifiée, adoptée en vertu de l'article 14 de la Constitution de la République islamique d'Afghanistan, couvre les points suivants: mesures destinées à améliorer la préservation des végétaux, les services de phytoquarantaine et la protection de l'environnement; prévention de l'introduction d'organismes nuisibles pour les végétaux et lutte contre la propagation de ces organismes; facilitation du commerce des végétaux et des produits végétaux; amélioration des conditions de vie, de la sécurité sanitaire des produits alimentaires et du développement durable de l'économie nationale, conformément aux obligations internationales, y compris les accords pertinents de l'OMC. La loi comporte 41 articles et sept chapitres: I. Dispositions générales II. Fonctions et pouvoirs III. Permis IV. Mesures phytosanitaires V. Isolement et éradication des organismes nuisibles VI. Importation et exportation de semences, de végétaux et de produits végétaux VII. Divers
7. Objectif et raison d'être: <input type="checkbox"/> innocuité des produits alimentaires, <input type="checkbox"/> santé des animaux, <input checked="" type="checkbox"/> préservation des végétaux, <input type="checkbox"/> protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes, <input type="checkbox"/> protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites.
8. Existe-t-il une norme internationale pertinente? Dans l'affirmative, indiquer laquelle: <input type="checkbox"/> Commission du Codex Alimentarius (par exemple, intitulé ou numéro de série de la norme du Codex ou du texte apparenté) <input type="checkbox"/> Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (par exemple, numéro de chapitre du Code sanitaire pour les animaux terrestres ou du Code

<p align="center">sanitaire pour les animaux aquatiques)</p> <p><input type="checkbox"/> Convention internationale pour la protection des végétaux (<i>par exemple, numéro de la NIMP</i>)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Néant</p> <p>La réglementation projetée est-elle conforme à la norme internationale pertinente?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Dans la négative, indiquer, chaque fois que cela sera possible, en quoi et pourquoi elle diffère de la norme internationale:</p>	
9.	Autres documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles:
10.	Date projetée pour l'adoption (<i>jj/mm/aa</i>): 28 juillet 2016 Date projetée pour la publication (<i>jj/mm/aa</i>): 15 août 2016
11.	Date projetée pour l'entrée en vigueur: <input type="checkbox"/> Six mois à compter de la date de publication, et/ou (<i>jj/mm/aa</i>): 28 juillet 2016 <input type="checkbox"/> Mesure de facilitation du commerce
12.	Date limite pour la présentation des observations: <input type="checkbox"/> Soixante jours à compter de la date de distribution de la notification et/ou (<i>jj/mm/aa</i>): Sans objet Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: <input type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input type="checkbox"/> point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme: nationalenquiry point.af@gmail.com
13.	Texte(s) disponible(s) auprès de: <input checked="" type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input checked="" type="checkbox"/> point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme: - Dr Ahmad Faridon: ahmad.faridon@mail.gov.af - Abdul Hadi Qarluq: hadi.qarluq@mail.gov.af